

## Retraite

### Rente de vieillesse ou versement sous forme de capital

Selon l'article 26 chiffre 3 du règlement, les personnes assurées ont le droit de choisir entre une rente de vieillesse et un versement unique sous forme de capital.

Si vous choisissez le versement unique en capital, toutes vos prétentions envers la Fondation s'éteignent une fois le versement effectué (y compris les prestations aux survivants et les adaptations au renchérissement). Si vous êtes marié-e, vivez en concubinage ou en partenariat enregistré, votre partenaire doit donner son accord écrit.

Votre décision doit nous parvenir au moyen de la **déclaration ci-dessous au plus tard trois mois avant la date de retraite choisie.**

### Déclaration

- J'ai choisi
- la rente de vieillesse       le versement unique sous forme de capital
- CHF \_\_\_\_\_ en tant que versement en capital, le reste sous forme de rente
- \_\_\_\_\_% en tant que versement en capital, le reste sous forme de rente

---

Nom, prénom

---

Adresse

---

Numéro AVS

---

Employeur

---

**Sortie**

Je désire sortir le (date)

---

Ma prise de retraite est

ordinaire  
 anticipée

partielle  
 différée

**En cas de retraite ordinaire**

Je confirme vouloir prendre une retraite ordinaire.

Lieu, date

Signature

---

**En cas de retraite anticipée**

Je confirme que ma retraite anticipée n'est pas due à des raisons de santé.

Lieu, date

Signature

---

**En cas de retraite partielle** (entre chaque étape, une année au moins doit s'être écoulée) Je confirme vouloir prendre une retraite partielle.

1<sup>re</sup> étape le \_\_\_\_\_  
 2<sup>e</sup> étape le \_\_\_\_\_

3<sup>e</sup> étape le \_\_\_\_\_

Lieu, date

Signature

---

**En cas de retraite différée**

Les cotisations destinées à la prévoyance (= bonifications de vieillesse) peuvent être maintenues **si l'employeur y participe en versant au minimum la moitié**. L'intérêt est également crédité sur le compte de vieillesse. La poursuite de l'assurance risque, invalidité et décès n'est pas possible lors d'une retraite différée.

J'ai décidé de maintenir le paiement des bonifications de vieillesse  oui  non

---

Mon employeur confirme participer aux bonifications de vieillesse en versant la moitié au minimum.

Lieu, date

Timbre de l'entreprise et signature

---

Lieu, date

Signature

---

**Versement**

Compte postal ou bancaire

---

IBAN

---

Succursale bancaire et numéro de clearing

---

Nom et adresse de la banque

---

**En cas de rente**

J'ai des enfants de moins de 25 ans

oui\*

non

\*si oui, veuillez joindre le livret de famille et, si l'enfant a plus de 18 ans, une attestation de formation.

**État civil**

- Je suis marié-e
- Je vis en concubinage depuis au moins cinq ans au moment de la retraite et/ou j'ai des enfants communs avec mon/ma partenaire
- Je vis en partenariat enregistré
- Je suis célibataire/non marié-e/veuf/veuve (veuillez joindre le certificat individuel d'état civil officiel)

Lieu, date

Signature

---

**En cas de versement en capital**

Lieu, date

Signature

---

**Partenaire  
(authentification au verso)**